



Actualité

AVOCATS

« J'ai trouvé que les avocats avaient "de la gueule" » 365s0

Entretien avec Jérôme Gavaudan, président de la Conférence des bâtonniers



Jérôme Gavaudan

Président de la Conférence des bâtonniers depuis 2 ans, Jérôme Gavaudan passera la main à Hélène Fontaine le 1^{er} janvier prochain. À quelques jours de cette passation de pouvoirs, il revient sur les principales séquences de son mandat.

Gaz. Pal. : Votre mandat de président de la Conférence des bâtonniers arrive à son terme. Quels en ont été les moments forts ?

Jérôme Gavaudan : Le combat contre la loi *Justice* a été un premier élément marquant. Il a révélé les insuffisances de la République en régions, et le côté froid et inhumain de l'État qui broie la vie des territoires. Le désarroi de la vie dans les territoires, et même dans les métropoles, m'est apparu clairement : il y a Paris et le reste du monde. D'où la véritable nécessité de maintenir des avocats partout. L'unité de la Nation est en jeu : la répartition territoriale des cabinets, structurée autour des ordres – qui sont pertinents dans l'organisation de la profession d'avocat –, a une utilité sociale pour lutter contre les déserts judiciaires. Le droit n'est pas que régulateur, il est aussi fondateur de la démocratie, et la désorganisation territoriale de la justice aboutit à l'affaiblissement de l'autorité judiciaire. Parallèlement, j'ai été marqué par les aspects positifs que ce combat a générés : la fédération des avocats, leur volonté d'aller de l'avant, de défendre la démocratie, de dire que le numérique ne s'opposait pas aux territoires, de démontrer que la profession est moderne, organisée, soucieuse de son avenir mais aussi de ses fondements, de ses bases et de ses traditions, la solidarité entre les bâtonniers, la confraternité... J'ai trouvé que les avocats avaient « de la gueule » !

L'unité que nous avons réussi à bâtir, avec Christiane Féral-Schuhl et Marie-Aimée Peyron, a également été un élément très positif durant cette période. J'ai ressenti une forme de fierté et de satisfaction de la part du Barreau que cela ait fonctionné. Parallèlement, cela a réaffirmé que la Conférence des bâtonniers avait une utilité et une légitimité en tant qu'institution représentative du terrain, complémentaires de celles de CNB et du barreau de Paris. J'ai été par ailleurs étonné par la qualité des relations avec le ministre. Même si elle n'entend pas, Nicole Belloubet écoute. Je ne suis pas

certain que beaucoup de présidents de la Conférence des bâtonniers aient rencontré autant de fois le garde des Sceaux en place pendant son mandat, dans la configuration qui était la nôtre avec la présidente du CNB et la bâtonnière de Paris.

Enfin, autre fait marquant : les Assises de l'ordinalité (Gaz. Pal. 29 oct. 2019, n° 362f2, p. 5). Nous n'étions pas loin de 300 alors que les temps n'étaient pas à faire de la prospective. Cela nous a sortis de notre position de contestataires. Pour moi, c'était important car je l'avais voulu à la suite de ce qu'avait fait Jean-Luc Forget en 2013.

Gaz. Pal. : Les barreaux ont été très mobilisés sur la réforme des retraites, que ce soit lors de la manifestation du 16 septembre 2019 ou lors de la journée « Justice morte » du 5 décembre...

J. Gavaudan : Oui, les barreaux ont massivement voté la grève. Nous sommes très étonnés par les arguments que les pouvoirs publics nous opposent. D'après les éléments travaillés à la fois par la Conférence des bâtonniers, le CNB et la CNBF, rien, objectivement, sur le plan statistique, ne devrait permettre au gouvernement d'affirmer que la courbe démographique de la profession d'avocat va s'inverser. Ce dernier n'est plus dans l'approximation, il est dans la désinformation. L'universalité, telle qu'elle est prévue avec le régime à points, va créer des inégalités. Le point permet seulement à celui qui peut cotiser de le faire et son évaluation est arbitrée par un tiers puisque la variable d'ajustement est le gouvernement. Depuis 1945, les pouvoirs publics nous expliquent que nous sommes indépendants et que nous devons gérer notre autonomie. Jusqu'à présent, nous l'avons fait avec beaucoup de bonheur et de solidarité. Mais derrière cette réforme, il y a l'impression que le gouvernement n'aime pas les indépendants.



Gaz. Pal. : En parlant d'indépendance, la Conférence des bâtonniers a vu revenir sur le devant de la scène la question de l'avocat salarié en entreprise, auquel elle a toujours été opposée. Comment s'est passée l'intervention du député Raphaël Gauvain, qui porte ce projet, devant l'assemblée générale de l'institution le 22 novembre 2019 ?

J. Gavaudan : C'est Hélène Fontaine qui a suggéré de l'inviter. C'était une bonne idée car cela a démontré que nous étions ouverts au dialogue. Raphaël Gauvain a été courageux de venir parler devant une assemblée qui était hostile mais il ne nous a pas convaincus. Nous butons sur la question de l'indépendance, auquel le lien de subordination du contrat de travail s'oppose. En outre, son projet n'est pas mûr : la compétence du bâtonnier en matière de déontologie ou sur le contrat de travail n'est pas réglée par exemple. Or, être avocat consiste justement à appartenir à une profession réglementée, rattachée à un ordre et à un bâtonnier, et soumis à une responsabilité civile. Si vous ne traitez pas ces questions, vous êtes dans l'incantation. Par ailleurs, Raphaël Gauvain n'a pas démontré en quoi l'avocat en entreprise serait un élément essentiel de la protection des entreprises françaises contre les lois extraterritoriales des États-Unis. Nous sommes ici davantage sur des problématiques géopolitiques que juridiques, et ce serait naïf de croire qu'un avocat en entreprise pourrait empêcher les enquêteurs américains d'intervenir dans une entreprise.

Gaz. Pal. : Pour revenir au projet de loi *Justice*, quels retours les bâtonniers vous ont-ils fait des concertations avec les chefs de cour sur les spécialisations des juridictions ?

J. Gavaudan : Pour l'instant, cela se passe bien car, d'après les retours que j'ai, les chefs de cour sont concentrés sur la fusion entre les tribunaux de grande instance et

tribunaux d'instance au sein des tribunaux judiciaires. C'est d'abord cela qu'ils veulent réussir. La répartition des compétences au sein d'un même département est secondaire. Il y a cependant des inquiétudes qui demeurent, notamment sur la suppression des juges d'instruction. L'incident concernant l'envoi d'une note ministérielle liant cette suppression aux résultats électoraux du parti présidentiel risque de marquer la ministre, mais paradoxalement, cela va peut-être sauver les juges d'instruction. Chaque fois qu'un pôle d'instruction va être menacé, on va en étudier les raisons à la loupe. En d'autres temps, cette affaire aurait eu beaucoup plus d'écho. Mais comme me le faisait remarquer un bâtonnier, nous nous époumonons sur tellement de sujets que quand des problèmes aussi graves sortent, nous ne sommes plus entendus. Un autre sujet d'inquiétude porte sur la publication du décret de procédure civile. L'exécution provisoire de droit et généralisée va avoir des conséquences terribles. Cela n'est pas fait pour faire fonctionner la justice, mais pour limiter les appels. Tout est fait pour éviter qu'on saisisse le juge. Et parallèlement, on épuise les juges puisqu'ils n'ont pas de moyens.

Gaz. Pal. : Le mandat de Christiane Féral-Schuhl arrive à son terme fin 2020. Envisagez-vous de vous présenter à la présidence du CNB ?

J. Gavaudan : Si l'usage est maintenu, le président sortant de la Conférence des bâtonniers serait en effet légitime à se présenter à la présidence du CNB. Mais je veux d'abord prendre du recul et je ne souhaite pas aborder ce sujet avant le second semestre de l'année prochaine.

Propos recueillis par Laurence Garnerie